

LE SPORT ET LA CULTURE ACCESSIBLES À TOUS

2023-2024



COUP DE POUCE JEUNE

50€* d'aide

pour toute 1^{re} adhésion à une **association sportive, culturelle ou de loisirs** pour les jeunes Montpellieraines et Montpellierains **de 6 à 16 ans.**

*Sous conditions de ressources



Safi N'Diaye

“
Protéger le pouvoir d'achat et encourager les pratiques sportives, culturelles et de loisirs des plus jeunes, c'est l'ambition que s'est donnée Montpellier avec le dispositif Coup de Pouce Jeune.
”

Ancienne joueuse internationale de Rugby,
Investie auprès des féminines Elite 1 au Montpellier Hérault Rugby.
Marraine du dispositif Coup de Pouce Jeune

montpellier.fr/coup-de-pouce-jeune



Montpellier
capitale
européenne
de la Culture
2025



LA VILLE DE MONTPELLIER RENOUVELLE LE

COUP DE POUCE JEUNE

dispositif de soutien pour une 1^{re} adhésion à une
association sportive, culturelle ou de loisirs
pour les enfants **de 6 à 16 ans.**

La Ville de Montpellier poursuit son engagement pour augmenter le pouvoir d'achat des habitants et dynamiser la vie associative locale. Depuis 2020, Montpellier a créé un dispositif afin que le sport, la culture et les loisirs soient accessibles à tous. « Coup de Pouce Jeune » aide les familles à inscrire leurs enfants dans des associations. Ainsi ce sont plus de 3 000 enfants et adolescents qui en ont bénéficié l'an dernier.

QU'EST-CE QUE LE « COUP DE POUCE JEUNE » ?

C'est un **dispositif d'accès à la culture, aux sports et aux loisirs dédié aux jeunes de 6 à 16 ans.** Il permet aux familles résidant à Montpellier de bénéficier d'une **aide de 50 euros** attribuée sous condition de ressources. Pour l'obtenir, il faut justifier d'une première adhésion à une association.

Pour en bénéficier, il faut :

- avoir entre 6 et 16 ans ;
- résider à Montpellier ;
- bénéficier de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) ou l'Allocation d'Éducation d'Enfant Handicapé (AEEH) par la Caisse d'Allocations Familiales ou la Mutualité Sociale Agricole ;
- adhérer pour la première fois à une association sportive, culturelle ou de loisirs dont le siège social est situé à Montpellier.

Pour s'inscrire :

1 - Compléter le formulaire ci-contre et transmettre les justificatifs demandés :



<https://montpellier.eservices.montpellier3m.fr/coup-de-pouce-jeune/>

2 - Récupérer votre attestation « Coup de Pouce Jeune » à l'Espace Montpellier Jeunesse : 1, place Francis Ponge à Montpellier

Ouvert du lundi au jeudi : 14h-17h

DES QUESTIONS ?

Rendez-vous sur montpellier.fr/coup-de-pouce-jeune ou au 04 34 46 68 28.

Après vérification des pièces justificatives, une attestation « Première adhésion sportive, culturelle ou activités de loisirs » sera délivrée pour la saison 2023-2024. Les bénéficiaires pourront alors s'inscrire auprès de l'association de leur choix, en disposant d'une réduction de 50€. Le « Coup de Pouce Jeune » est cumulable avec le dispositif de l'État intitulé « Pass sport ».

montpellier.fr/coup-de-pouce-jeune

Montpellier
capitale
européenne
de la Culture
2025

